

Procès-Verbal

Des expériences faites pour constater l'état de siccité

Du magasin à poudre N° 1 du fort de Bron

L'an mil huit cent soixante dix-sept, le onze décembre, les soussignés,

Vavaigne, Lieutenant-colonel, Chef du Génie de la Place;

Capitain, Chef d'escadron commandant l'Artillerie du 2^{ème} arrondissement.

se sont réunis au fort de Bron, afin de procéder aux expériences de siccité du magasin à poudre n°1 du dit fort, suivant les indications de la Circulaire Ministérielle du 6 Août 1867.

A cet effet, on a déposé aux quatre coins du plancher du magasin, quatre barils vides, debout, reposant sur des prélaris ; sur le fond supérieur de chacun d'eux on a étendu, sans interposition de papier ni d'aucun corps hygrométrique, 2k500, exactement pesés de poudre à canon ordinaire, desséchée d'après le procédé indiqué par la Circulaire Ministérielle du 5 Mars 1874. Tous les quinze jours, et pendant une période de six mois, à partir de la mise en train des expériences, on a pesé de nouveau et séparément les quatre lots de poudre „, et on a noté chaque fois les températures dans l'intérieur et à l'extérieur du magasin. Les résultats obtenus sont renfermés dans le tableau ci-dessous.

Date des pesées	Accroissement des lots (en grammes)				Température	
	1 ^{er} Lot	2 ^{ème} Lot	3 ^{ème} Lot	4 ^{ème} Lot	Extérieure	Intérieure
1877-26 décembre	12	13	13	12	5°	8°+3
1878- 11 janvier	11	12	12	11	1°	5°+4
- 26 « «	12	13	13	12	2°	5°+3
- 11 février	14	14	14	14	3°	5°+2
- 26 » »	14	14	14	14	7°	6°-1
- 11 mars	14	14	14	14	7°	6°-1
- 26 » »	13	14	13	13	3°	5°+2
- 11 avril	13	14	13	13	7°	5°-2
- 26 » »	15	20	18	18	14°	10°-4
- 11 mai	17	29	14	14	9°	17°
- 26 « «	17	37	15	15	15°	20°+5
- 11 juin	20	49	15	15	24°	12°-12
Moyennes	14.3	20.2	19.2	13.8		

Les moyennes des accroissements étant toutes inférieures à 37 gr.5, poids correspondant au maximum de tolérance (1.50 p%), les soussignés sont d'avis qu'il y a lieu de procéder à la réception de ce magasin.

Fait à Lyon le 11 juin 1878

Le chef d'escadron et d'Artillerie du 2^{ème} arrond

Le Lt Colonel, chef du Génie

(*signature)

(*signature)

NB: Texte retranscrit du Procès verbal original